

la valeur des terres diminuer de façon incroyable depuis trois ans: aussi, cette formule ne peut servir d'aune.

J'ajouterais ceci à l'intention du ministre. Ai-je raison de croire que dans l'établissement de la valeur d'une terre, on ne tiendra compte ni de la valeur marchande, ni de son évaluation?

• (9.10 p.m.)

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, j'espère que ceux qui liront ce discours liront aussi celui du chef du Nouveau parti démocratique sur la valeur des terres agricoles.

M. Gleave: D'accord. Le ministre ne m'effraie nullement avec ses remarques.

M. Mahoney: Le député est le plus gros conservateur à la Chambre.

Une voix: Qu'y a-t-il de mal à être conservateur?

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, je me contenterai de différer d'opinion avec mon honorable ami. Il y a toujours des litiges entre les contribuables et le ministère du Revenu national. S'il veut bien regarder le nombre de causes portées devant les tribunaux, au sujet de la valeur des terres agricoles, il verra qu'il y en a eu bien peu au cours des années. La question s'est réglée d'une manière équitable—par un accord après le désaccord.

Je suis sûr que mon honorable ami plaiderait en faveur de sa terre tout comme d'autres le feraient pour la leur. L'agriculteur dit qu'elle vaut tant et le ministère du Revenu national qu'elle vaut plus, et les deux finissent par s'entendre sur un montant qui reste inférieur à la valeur marchande. Très peu de causes ont été portées devant les tribunaux à ce sujet. Puisque mon honorable ami trouve ce problème terrible, pourrait-il me dire combien de procès ont été intentés à ce sujet?

M. Alexander: Peu importe. Les procès ne révèlent pas toujours ce qui se passe à cet égard.

M. Gleave: Monsieur le président, je n'ai pas la moindre idée du nombre de procès intentés. J'imagine qu'il n'y en a pas beaucoup. Je signalerai ceci au ministre. Non loin de ma ferme dans ma circonscription, quelqu'un m'a approché il y a un an ou deux en me disant: «Voyez, j'ai transféré un quart de section et le ministère du Revenu national soutient que ce transfert n'a pas été fait à sa juste valeur. Il prétend que cette terre vaut beaucoup plus que le prix auquel je l'ai vendue.» Il m'a demandé quoi faire. Je lui ai répondu que je ne le savais pas mais que j'allais parler aux intéressés.

Monsieur le président, cet homme n'est pas allé en cour. Il a payé \$500. Cette affaire lui a coûté \$500 et, comme je l'ai dit, il n'est pas allé en cour. Et pourquoi pas? Parce que cela lui aurait coûté deux fois plus cher et que les fonctionnaires du ministère auraient tellement poussé l'affaire qu'il n'aurait jamais eu gain de cause.

[M. Gleave.]

M. Mahoney: Étant donné que le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan a annoncé son intention d'imposer des droits successoraux, je suis certain que les contribuables seront poussés à faire une évaluation assez juste de leurs biens comme valeur de base sur laquelle seront prélevés les droits successoraux d'une part, et sur laquelle l'impôt sur les gains en capital sera calculé d'autre part.

M. Gleave: Très bien, monsieur le président. J'obtiens toutes les réponses politiques des gens d'en face.

Des voix: Oh, oh!

M. Gleave: Ni le ministre ni le secrétaire parlementaire n'ont proposé devant le comité une méthode juste et raisonnable de déterminer la valeur foncière le jour de l'évaluation.

Une voix: Mais vous allez imposer des droits successoraux.

M. Gleave: Merci. Monsieur le président, cette mesure n'a pas encore été déposée. Elle pourra l'être, mais ce n'est pas ce qui nous préoccupe ici. En tant que députés, nous devons prendre nos responsabilités au nom de ces gens, et le ministre devrait répondre à cette question. Lorsqu'il parle de valeur marchande, il ne tient pas compte de la capacité de production de la terre ou de l'estimation de sa valeur. La valeur marchande est la méthode la moins sûre de fixer la valeur réelle d'une terre agricole.

Une voix: Oh, oh!

L'hon. M. Benson: Monsieur le président, mon honorable ami déclare que le produit de la vente d'une terre est la pire façon d'en établir la valeur.

M. Gleave: C'est juste.

L'hon. M. Benson: Je ne suis pas d'accord. Il me semble que si je possédais une terre agricole, la meilleure façon d'en connaître la valeur serait de savoir pour combien je peux la vendre. La valeur ne se calcule pas selon ce qu'elle produirait ou ce qu'elle pourrait produire plus tard. On détermine la valeur d'une terre d'après le prix auquel elle peut être vendue. C'est ce que signifie la juste valeur marchande.

M. Gleave: Cependant, monsieur le président, la valeur peut avoir baissé au jour de l'évaluation.

M. Peters: Je me demande comment cette disposition va toucher les domaines de certains députés de l'autre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie.

M. Gleave: Je tiens à dire au ministre, s'il ne le sait déjà, et au secrétaire parlementaire . . .

M. Mahoney: Les Néo-démocrates feraient mieux d'expulser ce tory du parti.